

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Rapport d'évaluation

Licence Administration publique

- Université Savoie Mont Blanc - USMB

Campagne d'évaluation 2014-2015 (Vague A)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Pour le HCERES,¹

Didier Houssin, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2014-2015

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Entreprise, gouvernance, responsabilités (EGR)

Établissement déposant : Université Savoie Mont Blanc - USMB

Établissement(s) cohabilités : /

La licence d'*Administration publique* (LAP) est dispensée par la Faculté de Droit de l'Université Savoie Mont Blanc sur le domaine universitaire de Jacob-Bellecombette qui fait partie de l'agglomération de Chambéry.

Cette formation, qui n'est ouverte qu'en troisième année de licence, a pour principal objectif de préparer aux concours de la fonction publique. Elle permet aussi aux étudiants d'intégrer des masters 1 de droit public.

Elle comporte des enseignements qui correspondent au programme des concours : droit constitutionnel, droit administratif, finances publiques, droit de la fonction publique, droit civil, institutions européennes, économie, culture générale, informatique et langue. La méthodologie des concours occupe également une place majeure.

La formation a essentiellement une vocation de formation initiale, mais elle est également ouverte à la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Avis du comité d'experts

De façon globale, le cursus présenté est adapté aux objectifs de la formation même si l'on peut regretter l'absence d'enseignements pourtant nécessaires pour se présenter à certains concours de la fonction publique (questions sociales, gestion des ressources humaines). Ces enseignements sont toutefois fortement mutualisés avec d'autres formations, ce qui nuit à la spécificité et à la lisibilité du diplôme.

La mise en œuvre d'une formation qui prépare aux concours administratifs dans le cadre d'une Faculté de Droit répond à des besoins et des attentes indéniables. Toutefois, la licence d'*Administration publique* évaluée se positionne dans le champ Entreprise, gouvernance, responsabilités (EGR) qui est, a priori, éloigné des problématiques spécifiques de l'administration publique. Cette observation doit néanmoins être quelque peu tempérée au regard de l'objectif dévolu au champ EGR qui a vocation à former des cadres intermédiaires et supérieurs. La licence évaluée entre clairement en concurrence avec des formations équivalentes présentes dans les autres universités de la région : Faculté de droit de l'Université Pierre Mendès France de Grenoble, Faculté de droit de l'Université Lyon 2, Faculté de droit de l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne, ce qui nuit de façon indéniable à son attractivité. Les liens avec l'environnement socio-économique ne sont pas explicités et se limitent à la présence d'intervenants issus de la fonction publique.

L'équipe pédagogique comprend 14 enseignants-chercheurs et 4 « professionnels ». Le dossier fait apparaître un décalage inexpliqué entre le nombre d'heures spécifié dans la maquette (397 CM (cours magistral)) et le nombre d'heures se rapportant aux intervenants (337,5 CM). Les acteurs de la recherche ne sont pas particulièrement présents, si ce n'est par l'intermédiaire des enseignements dispensés par les enseignants-chercheurs de l'Université, tandis que pilotage de la formation est assuré par un maître de conférences en droit public. Enfin, le suivi de la formation est assuré par le biais de commissions pédagogiques qui se réunissent tout au long de l'année et qui comprennent 2 représentants des étudiants.

Le nombre d'étudiants inscrits dans cette formation est très faible pour une licence (12 étudiants en 2009-2010, 7 étudiants en 2012-2013 et 2013-2014). Les étudiants proviennent de DUT (diplôme universitaire de technologie) carrières juridiques, BTS (brevet de technicien supérieur), licence ou master en histoire, master en économie ou sciences. Leur origine géographique n'est pas précisée dans le dossier. Ces effectifs très modestes et en constante diminution ont entraîné la fermeture de la formation pour l'année universitaire 2014-2015. A l'exception de l'année universitaire 2012-2013 (seulement 2 reçus sur 7 inscrits), le taux de réussite au diplôme est satisfaisant (environ 90 % des inscrits). En

outre, la grande majorité des étudiants diplômés s’inscrit en master 1 de *Droit public*, ce qui apparaît en contradiction avec les objectifs de la formation (insertion par les concours).

Éléments spécifiques de la mention

Place de la recherche	La place de la recherche dans une telle préparation aux concours est assez modeste. Les étudiants peuvent néanmoins assister à des conférences organisées par le Centre de Droit Public et Privé des Obligations et de la Consommation (CDPPOC).
Place de la professionnalisation	En dehors des périodes d’enseignement, les étudiants ont la possibilité de faire un stage de découverte en lien avec les objectifs de la licence d’ <i>Administration publique</i> . Les différents métiers de la fonction publique sont également présentés aux étudiants dans le cadre d’une semaine de l’emploi organisée par la Faculté de Droit.
Place des projets et stages	Le stage est possible mais reste facultatif même s’il donne lieu à la rédaction d’un rapport dépourvu de soutenance. Les points obtenus au-dessus de la moyenne permettent de bénéficier d’une bonification. Il pourrait sans doute être davantage valorisé. Le nombre ainsi que la durée des stages ne sont pas spécifiés dans le dossier. Il est seulement mentionné « des périodes de stage très limitées ».
Place de l’international	Même si des possibilités existent, la <i>LAP</i> ne constitue pas une formation ouverte à l’international. On observe l’absence d’accueil d’étudiants étrangers, et l’absence de poursuite d’études en dehors des frontières, ce qui est logique pour une telle formation.
Recrutement, passerelles et dispositifs d’aide à la réussite	La licence d’ <i>Administration publique</i> est largement ouverte aux étudiants diplômés à bac+2. Les candidatures sont examinées par une commission pédagogique qui apprécie les qualités de la candidature et qui évalue les chances de réussite. La <i>LAP</i> est également ouverte à la validation des acquis de l’expérience (VAE). Le responsable de la formation ainsi que certains enseignants sont à la disposition des étudiants en tant que référents pédagogiques. Le suivi des étudiants, facilité par les effectifs modestes, est également effectué de façon plus précise dans le cadre des travaux dirigés.
Modalités d’enseignement et place du numérique	La place du numérique apparaît satisfaisante : travaux dirigés d’informatique, mise à disposition des documents pédagogiques sous forme électronique. Les étudiants sont amenés à réaliser des présentations sous forme de PowerPoint et certains enseignements (anglais) intègrent un auto-apprentissage à partir d’une plateforme d’enseignement à distance. En ce qui concerne l’apprentissage des langues, le passage du TOEIC (Test Of English for International Communication) est proposé.
Evaluation des étudiants	L’évaluation des étudiants est réalisée à partir de contrôles continus et de contrôles terminaux. Les examens écrits (anonymat des copies) ont une durée de une à trois heures. Toutefois, l’informatique et la note de synthèse ne font l’objet que d’un contrôle continu organisé lors des travaux dirigés.
Suivi de l’acquisition des compétences	Le suivi de l’acquisition des compétences est réalisé dans le cadre des travaux dirigés ainsi qu’au moyen des évaluations écrites et orales organisées tout au long de l’année. La formation comporte également des simulations d’orales non notées mais qui suscitent l’intérêt des participants. Le dossier fournis comporte une annexe descriptive au diplôme (ADD) bien renseignée. Le livret de l’étudiant n’est pas mis en place.

Suivi des diplômés	Le suivi des diplômés est assuré à partir de la L3 mais le dossier soumis ne précise pas les concours obtenus. Les informations fournies concernent avant tout les poursuites d'études en master 1.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	Les modalités d'évaluation des enseignements sont réalisées à la discrétion des membres de l'équipe pédagogique, dans le cadre des commissions pédagogiques et par les enquêtes auprès des étudiants réalisées par l'Observatoire de la vie étudiante. Le contenu de ces dernières n'est pas précisé. La formation ne comporte pas de conseil de perfectionnement.

Synthèse de l'évaluation de la formation

Points forts :

- Une formation construite clairement autour de la préparation aux concours.
- Une équipe pédagogique correspondant aux objectifs de la formation.
- L'importante place faite au numérique.

Points faibles :

- La faible attractivité de la formation.
- La très forte mutualisation des enseignements avec d'autres diplômes, ce qui altère les spécificités de la préparation aux concours.
- Les stages insuffisamment valorisés pour une formation à vocation professionnalisante.

Conclusions :

La licence d'*Administration publique* a rencontré beaucoup de difficultés pour affirmer ses spécificités. Elle est entrée en concurrence avec les autres diplômes proches, en particulier les licences de *Droit* et d'*Administration économique sociale* (AES) avec lesquelles les enseignements étaient mutualisés. Ces faiblesses structurelles combinées au faible nombre d'inscrits ont logiquement entraîné sa fermeture à compter de l'année universitaire 2014-2015. Cette fermeture apparaît définitive.

Observations de l'établissement

PRÉSIDENCE

N/Réf. : PRE/DV/om/2014-15/ 222
Denis VARASCHIN
Président
presidence@univ-savoie.fr

Mesdames, Messieurs les Membres
du Comité d'Experts

le 4 mai 2015,

Objet : Rapport d'évaluation HCERES - A2016-EV-0730858L-S3LI160010517-
010236-RT- Licence ADMINISTRATION ECONOMIQUE ET SOCIALE
(AES)

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous informer que l'Université Savoie Mont Blanc ne souhaite pas émettre d'observation relative au rapport d'évaluation émis par le Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, en l'assurance de mes respectueuses salutations.



Denis VARASCHIN